

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 32

L'an deux mille vingt six, le premier juin deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

**Présents** : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

**Absents donnant pouvoir** : ROBERT Céline a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à PROUTEAU Stéphane

**Absents excusés** : LIEVRE Julien

**Absents** : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D01062026\_01 : Commissions municipales - désignation de membres supplémentaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

**Vu** la délibération D04052026\_02 du Conseil municipal en date du 4 mai 2026, fixant au nombre de six les commissions municipales, avec 13 membres maximum pour la commission Urbanisme, cadre de vie et environnement et 10 membres maximum pour les autres commissions,

**Considérant** les demandes de Monsieur Jean-Pierre BARRAUD d'intégrer la commission Finances et Vie économique, de Madame Christelle GAUBERT d'intégrer la commission Famille - Jeunesse - Solidarité et de Monsieur Loïc ETIENNE d'intégrer la commission Culture,

Monsieur Le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal en ce sens afin de voter pour intégrer les conseillers mentionnés ci-dessus dans les commissions souhaitées, à savoir :

COMMISSIONS	MEMBRES
<b>FINANCES ET VIE ECONOMIQUE</b>	CAILLAUD Martial - GAUBERT Christelle - MANDON Sophie - DRUGEON Charles - SAMOUR Stéphanie - CANNELLE Sébastien - MORIN Maxime - <b>BARRAUD Jean-Pierre</b> - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle
<b>FAMILLE - JEUNESSE - SOLIDARITE</b>	CAILLONNEAU Pauline - <b>GAUBERT Christelle</b> - DRUGEON Charles - CITEAU Stéphane - BRIAND Anne-Sophie - ERIAU Anne-Lise - BRUNET Laëtitia - BARRAUD Jean-Pierre - EDOUARD Nicole - PRUVOST Lynda
<b>CULTURE</b>	VIGIER Nicolas - <b>ETIENNE Loïc</b> - DRUGEON Charles - OUDET Catherine - GONTARD Stéphane - BRAUD Corinne - MORIN Maxime - ONILLON Mickaël - PRUVOST Lynda - LE BRUSQUET Isabelle
<b>URBANISME CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT</b>	MANDON Sophie - GONTARD Stéphane - CITEAU Stéphane - DESSUS Guy - LE NORMAND Thierry - ROBERT Céline - FURNON Tamia - BESSEAU Cédric - ERIAU Anne-Lise - MORIN Maxime - BARRAUD Jean-Pierre - PROUTEAU Stéphane - GOUPIL Roselyne
<b>COMMUNICATION</b>	ETIENNE Loïc - VIGIER Nicolas - OUDET Catherine - ROBERT Céline - LIÈVRE Julien - FURNON Tamia - COUTAND Louise - GOUPIL Roselyne - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres sont désignés par vote à bulletin secret, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal en ce sens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **PROCEDER** au scrutin à main levée pour la désignation des membres des commissions municipales ;
- **INTEGRER** :
  - Monsieur Jean-Pierre BARRAUD à la commission Finances et Vie économique,
  - Madame Christelle GAUBERT à la commission Famille - Jeunesse - Solidarité,
  - Monsieur Loïc ETIENNE à la commission Culture,
- **DESIGNER** les conseillers municipaux suivants comme membres desdites commissions :

COMMISSIONS	MEMBRES
<b>FINANCES ET VIE ECONOMIQUE</b>	CAILLAUD Martial - GAUBERT Christelle - MANDON Sophie - DRUGEON Charles - SAMOUR Stéphanie - CANNELLE Sébastien - MORIN Maxime - BARRAUD Jean-Pierre - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle
<b>FAMILLE - JEUNESSE - SOLIDARITE</b>	CAILLONNEAU Pauline - GAUBERT Christelle - DRUGEON Charles - CITEAU Stéphane - BRIAND Anne-Sophie - ERIAU Anne-Lise - BRUNET Laëtitia - BARRAUD Jean-Pierre - EDOUARD Nicole - PRUVOST Lynda
<b>CULTURE</b>	VIGIER Nicolas - ETIENNE Loïc - DRUGEON Charles - OUDET Catherine - GONTARD Stéphane - BRAUD Corinne - MORIN Maxime - ONILLON Mickaël - PRUVOST Lynda - LE BRUSQUET Isabelle
<b>URBANISME CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT</b>	MANDON Sophie - GONTARD Stéphane - CITEAU Stéphane - DESSUS Guy - LE NORMAND Thierry - ROBERT Céline - FURNON Tamia - BESSEAU Cédric - ERIAU Anne-Lise - MORIN Maxime - BARRAUD Jean-Pierre - PROUTEAU Stéphane - GOUPIL Roselyne
<b>COMMUNICATION</b>	ETIENNE Loïc - VIGIER Nicolas - OUDET Catherine - ROBERT Céline - LIÈVRE Julien - FURNON Tamia - COUTAND Louise - GOUPIL Roselyne - DENIS-LUTARD Stéphane - LE BRUSQUET Isabelle

- **PRECISER** que le nombre maximum de membres pour la commission « urbanisme cadre de vie et environnement » est de 14 membres (13 membres fixés par délibération D04052026\_02 DU 4 MAI 2026 + 1 membre de droit : Monsieur le Maire) et de 11 membres pour les autres commissions (10 membres fixés par délibération D04052026\_02 DU 4 MAI 2026 + 1 membre de droit : Monsieur le Maire) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jours, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 04/06/2026  
Au registre